



AiKON
DISTRIBUTION

Carte de garantie
ALUPLAST

GARANTIE AIKON DISTRIBUTION POUR UN PARTICULIER

POUR LE PROFIL ALUPLAST

1. Aikon Distribution Bieg Żmuda sp.k. est responsable de plein droit et dans la limite des dispositions ci-dessous de tout défaut du produit vendu consistant à la non-conformité du produit vendu avec le contrat de vente, de toute vice cachée du produit vendu et, le cas échéant, d'autres défauts prévus par les dispositions du droit civil et du droit des consommateurs ainsi que par les réglementations nationales mettant en œuvre les Directives européennes définissant une telle responsabilité, en particulier la Directive n° 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation et la Directive n° 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, dans les conditions et délais prévus par les différentes réglementations nationales en vigueur.
2. Pour les produits Aikon, nous appliquons les règles de garantie indiquées ci-dessous : l.art. L.217-4, L.217.5, L217.12, L.217-16 Code de la consommation et Art. 1641 et 1648 du Code civil.
3. Lors de l'examen de la demande de garantie, les dispositions de la section 4 (Conditions de garantie) s'appliquent.

CONDITIONS DE LA GARANTIE

1. Aikon Distribution Bieg Żmuda sp.k. ul. Łagiewnicka 25, 41-902 Bytom, Pologne, ci-après appelée Aikon, offre la garantie commerciale, ci-après appelée « **la garantie** » - pour les menuiseries en profils PVC, conformément aux principes et aux délais prévus dans le présent document. Le délai de la garantie court à partir de la date de la remise de la marchandise achetée.
2. La durée de la garantie est de :
 - 5 ans pour les fenêtres et portes de balcon
 - 2 ans pour la porte d'entrée
3. Pendant la durée de la garantie, Aikon s'engage à éliminer à sa convenance et selon son choix de remplir cet engagement les éventuels vices constatés dans le produit vendu dans le cas des vices de fabrication, des vices causés par les conditions inappropriés de la livraison ou des vices révélés au cours du montage, soit en fournissant les pièces nécessaires à l'élimination du vice de la chose soit en remplaçant le produit défectueux par un neuf, dépourvu de vices. Aikon ne supportera pas les coûts des réparations autres que celles relatives aux vices énumérés ci-dessus, ainsi la garantie ne couvre pas l'usure naturelle des choses ou des matériaux au cours de leur exploitation.
4. Afin d'effectuer une réclamation correcte dans le cadre de la garantie, l'Acheteur doit envoyer à Aikon la documentation photographique complète de la chose défectueuse, permettant de constater le défaut, accompagnée de sa description détaillée, du numéro de la commande, de la date de livraison du produit et des circonstances de la constatation du défaut. La réclamation devra être envoyée immédiatement après la découverte du défaut à l'adresse email de votre conseiller clientèle.
5. Aikon procédera à l'analyse de la réclamation et de la documentation envoyée. Dans le cas d'une décision favorable, la société procédera, selon son choix, soit en fournissant à l'Acheteur, à l'adresse de la remise de la chose, toutes les pièces et les matériaux nécessaires permettant d'éliminer le vice, soit en remplaçant l'objet par un neuf.

6. La fourniture à l'Acheteur des pièces indispensables à l'élimination du vice, sera réalisée aux frais d'Aikon. Dans le cas du remplacement de la chose par une neuve, l'Acheteur devra, à la demande d'Aikon, retourner sous **7 jours**, à ses frais, la chose défectueuse à l'adresse de l'entrepôt d'Aikon. Aikon livrera à l'Acheteur le produit neuf, libre de vices, à ses frais. Le montage des pièces et éléments neufs ou du produit neuf à la place du produit défectueux sera fait aux frais de l'Acheteur.
7. Si l'Acheteur, en dépit de la demande d'Aikon, ne retourne pas le produit défectueux à Aikon, la procédure de reconnaissance de la garantie pourra être arrêtée.
8. L'Acheteur perd les droits au titre de la garantie si, au moment de la livraison, il n'aura pas contrôlé le produit du point de vue de :
 - a) la quantité
 - b) la qualité
 - c) la conformité avec la commande.L'Acheteur perd également ses droits au titre de la garantie dans le cas où le vice est constaté plus tard et que l'Acheteur n'en informe pas le vendeur immédiatement après cette constatation.
9. Dans le cas des questions non réglées par les présentes conditions de garantie il sera fait application des dispositions du droit polonais.
10. L'Acheteur perd les droits au titre de la garantie s'il ne se conforme pas aux instructions et aux recommandations transmises par Aikon, notamment en ce qui concerne le transport, le stockage, le montage, l'exploitation et l'entretien du produit.
11. Les vices apparents, existant au moment de l'achat, doivent faire l'objet d'une réclamation avant les quelconques travaux de montage. Les réclamations relatives à la quantité, aux dimensions et aux fonctionnalités devront être présentées lors de la réception de la marchandise sous peine de perte de la garantie. Aikon décline toute responsabilité dans le cas de la perte, de l'endommagement ou de la destruction du produit dus aux raisons autres que des vices du produit.
12. Si, malgré la constatation d'un défaut, le client installe un produit défectueux, il perd le droit de se plaindre du produit défectueux et d'enquêter sur les réparations concernant la divulgation, divulgation à la réception de la livraison.
13. La garantie couvre:
 - a) La solidité et la couleur des profils ainsi que la solidité des assemblages des éléments de la construction
 - b) La fonctionnalité et le maniement correct des fenêtres
 - c) L'étanchéité des vitrages
14. La garantie ne couvre pas les dommages résultant:
 - a) du transport et du stockage des produits par l'Acheteur dans une position autre que celle préconisée (à la verticale, avec une tolérance de 5°),
 - b) de l'entreposage des produits sous film rétractable après leur libération des entrepôts Aikon,
 - c) du montage des menuiseries réalisé ou commandé par l'Acheteur, non conforme aux instructions de montage ou aux principes de l'art de la construction ou encore par du personnel non qualifié,
 - d) des modifications dans la construction, effectuées par l'Acheteur sans l'accord d'Aikon,
 - e) de l'exploitation du produit contraire à sa finalité,
 - f) des réparations effectuées par des personnes non habilitées,
 - g) de l'utilisation, de l'entretien et de l'exploitation non conformes,
 - h) de l'action des facteurs extérieurs tels que le feu, les sels, la soude ou la potasse caustique, les acides et les autres substances contenant du chlore.
15. Les exclusions de garantie:
 - a) Les dommages mécaniques, tant des vitres que des menuiseries, c'est à dire les fissures apparues au cours de l'exploitation,

- b) Les défauts des vitrages acceptés par la norme nationale ou par le certificat d'approbation européen relatif aux vitrages
 - c) Les détériorations des menuiseries dues aux défauts de la structure des bâtiments et du système de ventilation
 - d) Les produits et marchandises soldés
 - e) Les fissures thermiques du verre non trempé, dues à la modification de l'absorption thermique de la vitre à cause des volets, des impressions sur les vitres, du collage des affiches et autres, des obturations partielles, etc.
 - f) le réglage des ferrures et l'entretien des fenêtres
 - g) l'apparition de la rosée sur les vitres extérieures et intérieures
 - h) les défauts insignifiants (sans incidence sur la valeur d'usage de la fenêtre).
16. Les constructions non standard telles que les courbes, les cercles, les trapèzes, les triangles, etc. font partie des solutions non systémiques et sont soumises à des conditions de garantie différentes. Les défauts suivants peuvent survenir au cours du processus de cintrage et ne constituent pas un motif de réclamation pour le client :
- a) déformations et écarts par rapport aux dimensions nominales,
 - b) écarts entre les joints des profilés droits et des profilés cintrés,
 - c) les parcloles qui doivent être assemblées (lamelles en plusieurs sections) et dont l'angle de cintrage peut différer de l'angle de cintrage de la structure,
 - d) les raccords qui peuvent ne pas fonctionner correctement.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Les fenêtres et les portes seront transportées et entreposées uniquement en position verticale (avec une tolérance de 5°). Les fenêtres seront stockées avant leur montage dans un lieu non exposé aux rayons du soleil et au contact avec des objets très chauds, des produits de traitement, des colles, des peintures et des solvants. Ne pas utiliser de film plastique rétractable pour recouvrir les fenêtres.

INSTRUCTION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN

Les profils en PVC peuvent être lavés avec du liquide vaisselle. Il est interdit d'utiliser de l'alcool, du solvant et des solvants pour peinture. Il faut également éviter des produits abrasifs. Les kits d'entretien des fenêtres contiennent des produits pour entretenir les profils, les ferrures et les joints.

1. Entretien des fenêtres:

Un entretien régulier des fenêtres est nécessaire pour qu'elles gardent pour longtemps leur valeur d'usage. Il faut donc procéder régulièrement (une fois par an) à des travaux d'entretien suivants : contrôler le fonctionnement des parties mobiles de la fenêtre, traiter les ferrures, vérifier l'étanchéité entre l'ouvrant et le dormant, traiter les joints, contrôler les systèmes d'évacuation d'eau, en cas de besoin nettoyer les orifices, contrôler les boulons et vis de fixation de la fenêtre.

2. Entretien des joints:

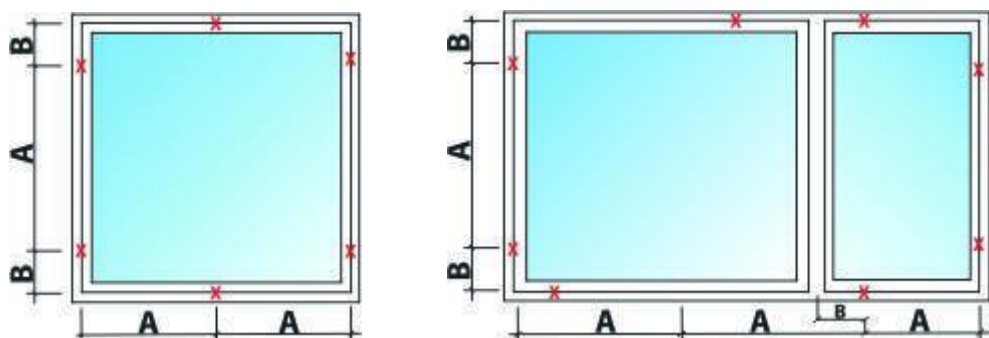
Les joints dans la fenêtre sont très importants : ils empêchent la pénétration de l'eau, du vent et du froid. Il faut donc les exploiter et entretenir correctement. Ils ne doivent pas être nettoyés avec des produits chimiques qui peuvent agir sur leurs propriétés, l'élasticité ou leur application régulière contre le profil. Après chaque nettoyage des joints il faut les traiter. On évite ainsi leur écrasement excessif, le collage contre les parties mobiles de la fenêtre, le durcissement qui les rends cassants ou poreux.

3. Entretien des ferrures:

Les ferrures des fenêtres sont en général réalisées en éléments métalliques. De ce fait elles risquent de rouiller. Pour éviter cela, il faut, au moins une fois par an, les graisser avec du lubrifiant pour machines.

INSTRUCTION DE MONTAGE

Les éléments de fixation doivent être disposés de manière à permettre le transfert des charges agissant sur le dormant. Les distances appropriées protègent le dormant contre les déformations.



Avant de procéder au montage il faut déposer le battant du dormant et bien vérifier si les dimensions intérieures de la fenêtre correspondent aux dimensions de la baie (la largeur de la baie doit être supérieure de 20 mm au minimum et de 30 mm au maximum à la largeur de la fenêtre et sa hauteur – d’au moins 35 mm à 50 mm au maximum par rapport à sa hauteur). Ensuite il faut bien nettoyer l’endroit de l’installation du dormant. Placer le dormant dans l’ouverture du mur sur les cales de manière à laisser du jeu entre le mur et le dormant.

Ensuite le dormant sera calé dans l’ouverture à l’aide des coins que l’on disposera aux angles. Placer les coins au milieu de la hauteur du dormant peut provoquer le fléchissement de l’un de ses éléments. Il faut veiller à la rectitude des montants et des traverses du dormant.

À l’aide d’un niveau à bulle régler la verticalité et l’horizontalité de la fenêtre, puis les diagonales à l’aide d’un mètre ruban. Les écarts admissibles entre les diagonales ne peuvent pas dépasser 2 mm sur une longueur de 2 mètres et 3 mm au-delà. Pour des dimensions supérieures des fenêtres et, notamment lors du montage des portes-fenêtres et des dormants des portes d’entrées, utiliser les étrésoillons horizontaux et verticaux. De cette manière l’élément du dormant sera protégé contre une éventuelle déformation sous l’action de la mousse. Le dormant peut être fixé dans le mur de manière définitive à l’aide des chevilles ou des pattes de fixation.

Dans le cas du montage du dormant à l’aide des pattes de fixation, il faut fixer celles-ci sur le dormant avant de l’installer dans le trou du mur. Mise en place des pattes de fixation : présenter l’ancrage contre le dormant, enfoncer le premier crochet, puis le deuxième, ensuite visser cette partie au châssis. Ajuster la longueur du bras de la pattes de fixation. Ensuite fixer la pattes de fixation au mur à l’aide des chevilles expansibles.

Percer les orifices pour les ancrages après le positionnement du dormant dans le mur. Visser les vis. Après le montage : vérifier la verticalité et l’horizontalité de la fenêtre ainsi que son alignement avec les autres fenêtres, vérifier tous les ancrages et les vis, enlever les éléments qui ont servi au positionnement, nettoyer la fente.

Mettre le battant en place et contrôler son fonctionnement. Dans le cas des fenêtres reliées entre elles, p. ex. une porte-fenêtre et une fenêtre, il faut, avant de régler la verticalité et l’horizontalité, assembler ces deux fenêtres à l’aide de jonction H adéquat ou, pour des fenêtres très grandes – à l’aide d’une jonction statique avec renfort en acier. Les ensembles de fenêtres demandent, afin de garantir la rigidité requise de la construction de la fenêtre, d’être assemblés à l’aide d’une jonction statique. Laisser une fente d’env. 10-15 mm entre la face frontale du profil du dormant et le mur. Le jeu ainsi formé sera rempli avec du matériau souple et résistant à l’humidité ou avec une bande d’étanchéité.

Du côté extérieur remplir la fente entre la fenêtre et le mur avec un matériau isolant. Le mieux c’est d’utiliser la mousse de polyuréthane de montage souple. Après son séchage, égaliser avec le bord du dormant en éliminant le surplus de mousse à l’aide d’un couteau. Ensuite réaliser l’isolation intérieure et les finitions de la liaison entre la fenêtre et le mur, c’est-à-dire réaliser l’enduit, du côté extérieur et intérieur.

ATTENTION !

Si sur vos fenêtres neuves il apparaît de la condensation, cela veut dire que vos fenêtres sont trop étanches. Le microclimat à l'intérieur provoque la condensation sur les surfaces refroidies depuis l'extérieur des vitres et des autres éléments de la fenêtre. L'aération régulière élimine la condensation de la vapeur d'eau. L'intérieur doit être aéré rapidement mais intensément. Le mieux c'est d'ouvrir toutes les fenêtres pour permettre un échange complet de l'air à l'intérieur. Répéter l'aération suivant les besoins. Laisser entrouvert un battant de la fenêtre est souvent insuffisant.



**Ne pas charger la
fenêtre de poids
supplémentaire inutile**



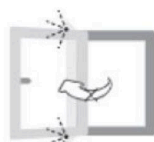
**Ne jamais placer
d'objets quelconques
entre le battant et le
dormant**



**En refermant la fenêtre
– éviter de mettre la
main entre le dormant
et le battant**



**Ne pas laisser la fenêtre
ouverte pendant un
grand vent**



**Ne pas
appuyer fortement le
battant contre le
dormant**



**Danger
de tomber par la
fenêtre**



Aikon Distribution Bieg Żmuda sp.k.

Łagiewnicka 25, 41-902 Bytom, Pologne

NIP: PL6263015025 REGON: 243545582

www.aikondistribution.fr

Le Magasin Aikon Distribution:

Kędzierzyńska 19A, 41-907 Bytom, Pologne

Mag. D2